



commission des jeunes  
du canton de vaud

Lausanne, le 25 août 2023

Département de la jeunesse, de  
l'environnement et de la sécurité  
À l'attention de Monsieur le Conseiller  
d'Etat, Vassilis Venizelos  
Place du Château 4  
1014 Lausanne

**Prise de position de la Commission de jeunes du Canton de Vaud sur  
l'ordonnance fédérale sur les produits du tabac et les cigarettes  
électroniques (OPTab)**

Monsieur le Conseiller d'Etat,

En vertu de l'art. 9 al.1, lettre c de la loi sur le soutien aux activités de jeunesse (LSAJ), la Commission de Jeunes du Canton de Vaud (ci-après CdJ-Vaud) constituée de jeunes âgés entre 14 et 18 ans répond à la consultation et prend position sur l'ordonnance fédérale sur les produits du tabac et les cigarettes électroniques (OPTab).

Nous tenons tout d'abord à saluer les principes de cette ordonnance, qui améliore significativement et uniformise au niveau national les mesures de lutte contre le tabagisme chez les jeunes.

La CdJ-Vaud s'est réunie en séance plénière le 21 août 2023 et a débattu de l'ordonnance. Les points suivants ont particulièrement retenu notre attention, ils se présentent comme suit :

1. Le taux de nicotine ayant une réelle influence sur le potentiel addictif des produits du tabac, nous tenons à souligner l'importance de limiter la teneur en nicotine de ces derniers et de la réduire au maximum, par exemple par des valeurs limites définies dans l'OPTab.

2. Les achats-tests offrent une excellente vision sur l'application ou non de la loi et ce moyen de prévention a déjà des retours positifs quant à son application. Nous souhaitons qu'ils soient systématiquement mis en œuvre afin d'obtenir des données très précises sur l'application de la LTab. Ces données pourraient par la suite contribuer à améliorer le texte ou mettre en place des mesures supplémentaires visant à le faire respecter. Les bases légales pour l'encadrement de cet outil semblent suffisantes et appropriées, ce dispositif restant une opération sensible, notamment pour le testeur.
3. Nous souhaitons saluer la victoire dans les urnes le 13 février 2022 de l'initiative populaire « enfants et jeunes sans publicité pour le tabac » qui assurera lors de l'entrée en vigueur de la loi révisée une interdiction de la publicité pour les produits du tabac dans l'espace réservé aux mineurs, c'est-à-dire une majorité de l'espace public. Nous sommes attachés à ce que la publicité pour les produits du tabac et la visibilité des fabricants disparaissent de ce dernier. Nous souhaitons par ailleurs la mise en place de mesures supplémentaires visant à rendre les produits du tabac moins attractifs qu'ils ne le sont déjà, par exemple par des mesures de banalisation des paquets (solution dite du « paquet neutre »).

La prévention contre le tabagisme représente une préoccupation importante aux yeux de la CdJ-Vaud, c'est pourquoi nous tenons, une fois de plus, à saluer et accueillir favorablement le projet en consultation de l'OPTab.

Dans l'espoir que cette prise de position retiendra votre attention et dans l'attente de votre réponse, nous vous prions de recevoir, Monsieur le Conseiller d'Etat, nos meilleures salutations.

Au nom de la Commission de Jeunes du Canton de Vaud :



Elie Cuendet